

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 26 Février 2015 à 20 heures

<u>Etaient présents :</u>	Christian FEGLI, Maire, René BAGARD - Christelle PHULPIN - Michel THIEBAUT. Daniel THIÉRY - Gérard BONATO - Line SKORKA - Chantal ARNOUX - Jean GRANDPRÉ - Annie LEVREY-DELON - Evelyne FREY - Thierry VOIGNIER - Nadine FRESSE - Jean-Yves BOITTE - Christophe BERNASCONI - Stéphanie FERRY - Aurélien BANSEPT - René BALY – Sarah GRIVEL.
<u>Absents excusés :</u>	Marie-Line THEIS, Daniel MALE, Armelle JACQUEL.
<u>Absent :</u>	François MARCHAL.
<u>Procurations :</u>	Marie-Line THEIS à Christelle PHULPIN, Daniel MALE à Aurélien BANSEPT Armelle JACQUEL à René BAGARD.

1. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT DIE DES VOSGES POUR LA PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTRES AUTORISATIONS.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil les dispositions de la loi ALUR (Accès au logement et un Urbanisme Rénové) concernant les autorisations d'urbanisme qui étaient jusque-là instruites conjointement avec les services de l'état. A partir du 01 Juillet 2015, les Communes appartenant à une Communauté de Communes de plus de 10 000 habitants auront l'entière et pleine responsabilité de cette instruction, sans en avoir nécessairement les moyens humains et financiers.

Dans ce cadre et conscience de la difficulté, voire de l'impossibilité pour de nombreuses Communes et Communautés de Communes de pouvoir se doter d'une telle structure, la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges a décidé de créer un Service Urbanisme mutualisé, pour ses communes membres et toutes les Communes et Communautés de Communes qui le souhaiteraient en s'appuyant pour l'essentiel sur les agents qui instruisaient les documents d'urbanisme de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges. Le montant des prestations serait à titre d'exemple de 100 € pour une prestation d'instruction sans contrôle et 120 € avec le contrôle.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes de la convention avec la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges afin de définir les modalités de travail entre la Commune, autorité compétente pour délivrer les actes d'urbanisme et le Service Instructeur de la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la Commune.

2. CONTRAT POUR UNE MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE AVEC LA SOCIETE SPS-BTP d'ANOULD DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE .



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les termes du contrat avec la société SPS BTP d'Anould pour une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé, pour un montant de 1 285.20 € T.T.C.

3. RATIFICATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES CONCERNANT LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE SUR LE SECTEUR DE SAINTE-RICHARDE.

Monsieur Michel THIEBAUT présente au Conseil le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet EAU 88 concernant le choix du maître d'œuvre pour conduire les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau du secteur de Sainte-Richarde. Les critères d'analyse sont pour 60 % de la note la valeur technique, 30 % le prix et 10 % les délais.

	Coefficient	EVI	SIGMA	BEREST	ACERE
Valeur Technique	60 %	10.2	7.65	9.6	7.5
Prix	30 %	5.72	6	4.33	4.40
Délais	10 %	0	0.75	0	2
TOTAL	100 %	15.92	14.40	13.93	13.90



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le choix de la Commission des Appel d'Offres et retient l'offre du cabinet d'étude EVI, pour un montant de 7 700 € H.T, correspondant à un taux de rémunération de 2.8 %.

4. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Approuve le compte rendu de la dernière séance.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

• Poste C.C.A.S.

Le CCAS a décidé, lors de sa séance du 09 Février 2015, de créer un poste d'agent polyvalent, en contrat aidé, pour l'entretien des locaux de la résidence et de la salle des fêtes. Les missions principales seront :

- ✓ Entretien des locaux et des abords de la résidence de la Valdange,
- ✓ Accompagnement des personnes âgées de la Commune,
- ✓ Transport des personnes âgées (si achat de véhicule adapté),
- ✓ Entretien de la salle des fêtes,
- ✓ Remise des clés et état des lieux après location,
- ✓ Suivi du planning de location de la salle des fêtes,
- ✓ Ouverture et fermeture du cimetière.

Après un examen des candidatures et un entretien d'embauche, Madame Sarah DESSI, de Raon l'Etape, a été retenue pour une durée d'un an en CAE.

• Subvention Orchestre d'Harmonie.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve le versement d'une subvention annuelle de 5 000 € en lieu et place de la prise en charge mensuellement d'une indemnité pour le chef de musique, du remboursement des partitions de musique, de la subvention annuelle et de la participation au repas de la Sainte Cécile.

Indique que pour l'année 2015 le montant déjà attribué de 1 149.36 € sera déduit du montant de la subvention attribuée.

• Création d'un groupe de travail pour l'acquisition d'un véhicule communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir désigner un rapporteur et des membres pour réfléchir à l'opportunité d'acquérir ou pas un véhicule communal dans le but de pouvoir transporter des personnes âgées sur le territoire communal.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la composition du groupe de travail suivante :

René BAGARD (Rapporteur), Chantal ARNOUX, Stéphanie FERRY, Jean GRANDPRE, Christophe BERNASCONI.

Précise que le groupe de travail devra se réunir et rendre ses conclusions avant la fin du mois de Mars 2015.

- **Création d'un groupe de travail pour la vente du camion IVECO.**



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve la composition du groupe de travail suivante :

Michel THIEBAUT (Rapporteur), Thierry VOIGNIER, Christophe BERNASCONI,
Annie LEVREY DELON.

Précise que le groupe de travail devra se réunir et rendre ses conclusions sous quinzaine.

Séance levée à 21 heures 00
